

écoles

entretien

violences physiques/violences psychologiques

infraction

parole

recueillir la parole d'un enfant

radicalisation

# Quelles attitudes face à une infraction ?

enfant

radicalisation

écoles

confier

réflexe

parole

violences sexuelles  
envers un enfant

réflexe

attitudes

infraction

memento





# S O M M A I R E

## FICHES RÉFLEXES

- En cas de violences sexuelles envers un enfant au sein de l'école..... p. 4
- En cas de constat de radicalisation d'un agent..... p. 6
- En cas de violences physiques et/ou psychologiques envers un enfant..... p. 8

## MEMENTO

- Du recueil de la parole d'un enfant qui se confie pour la première fois.....p. 10
- Entretien d'un agent mis en cause.....p. 12

# QUE FAIRE

## EN CAS DE VIOLENCES SEXUELLES ENVERS UN ENFANT AU SEIN DE L'ÉCOLE ?

Cette fiche vise à décrire ce qui est attendu en cas de suspicion d'agression sexuelle sur enfant.

Par infraction à caractère sexuel, on entend l'attouchement sexuel, l'agression sexuelle et le viol, mais aussi le fait de faire voir ou de diffuser des images à caractère pornographique ou pédopornographique à des enfants.

### ↳ Les faits : Un enfant déclare avoir subi des violences sexuelles dans une école ou un centre de loisirs

- Vous portez aide et assistance à l'enfant en lui expliquant qu'il n'est pas seul, en le rassurant sur le fait que vous allez l'aider.
- Vous l'isolez des autres personnes.
- Rapidement vous essayez de savoir où les faits se sont produits afin de préserver les traces et indices éventuels.

### Comment préserver ces traces et indices ?

- En interdisant aux enfants l'accès au lieu qui doit rester en l'état,
- En limitant les déplacements du personnel sur ce même lieu,
- En écartant les vêtements de la victime,
- En ne lavant pas la victime afin de préserver toutes traces d'ADN (exemple : ne pas rincer la bouche de l'enfant s'il y a eu fellation).

### Le recueil de la parole de l'enfant

- Vous isolez l'enfant et recueillez ses premières déclarations oralement :
  - **Quand ?** (avoir une tranche horaire)
  - **Où ?** (déterminer le lieu exact)
  - **Qui ?** (à défaut du nom de la personne, obtenez une description de celle-ci)
- Vous ne portez aucun jugement et en aucun cas vous n'émettez de doutes sur les propos tenus par l'enfant, ne dites pas « tu es sûr de ce que tu dis », « je ne te crois pas », « ce n'est pas possible, tu es un menteur » ... etc,
- Vous posez des questions ouvertes et non fermées,
- Vous adaptez votre langage à celui de l'enfant et veillez à la reformuler avec des mots simples.  
Vous informez sans délai votre hiérarchie.
- **Vous ne confrontez pas l'enfant victime à son agresseur présumé.**
- **Vous ne cherchez pas à rentrer en contact avec l'agresseur afin d'avoir une explication sur ce que l'enfant vient de vous rapporter.**

- Vous rédigez un rapport d'incident dans lequel vous relatez la nature des faits, les circonstances et la manière dont les faits vous ont été rapportés, la date présumée des faits, l'identité de l'enfant victime, l'identité de la personne mise en cause, (si possible) à défaut sa description.
- Vous transmettez ce rapport à votre hiérarchie qui doit rédiger sans délai le signalement qui sera adressé par mail à : « **.DASCO signalements** ».

Le formulaire, disponible dans l'intranet Dasco (boîte à outils - procédures signalements), doit être rempli précisément et le plus complètement possible de façon informatique et non manuscrite afin qu'il soit lisible.

#### **Numéro utile**

**Mission Prévention  
et Évaluation (DASCO)**

 **01 42 76 39 26**

# QUE FAIRE

## EN CAS DE RADICALISATION D'UN AGENT ?

Cette fiche vise à expliquer ce que recouvre le processus de radicalisation et permet de mieux identifier ses grandes caractéristiques.

### 1/ Une approche sociologique et psychologique de la radicalisation

La radicalisation est un processus qui conduit une ou des personnes à devenir plus dures, plus intransigeantes dans leur manière de penser puis d'agir, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi.

C'est l'aboutissement d'une « transformation de la personne » vers un idéal qu'elle s'est trouvée, voire dans lequel elle s'est « enfermée ».

### 2/ L'emprise mentale, le point de départ du processus de radicalisation

L'emprise mentale est constituée lorsqu'une personne perd son autonomie, voire son identité, vis-à-vis d'une autre personne ou d'un groupe. Elle devient soumise et perd son libre arbitre.

Pour la plupart des personnes qui se radicalisent, il y a au départ un engagement volontaire, une adhésion ou une conversion à l'idéologie politico-religieuse.

Chez les plus jeunes, cette radicalisation peut s'effectuer progressivement et est favorisée par les techniques de manipulation, l'influence d'une personne qui fait autorité sur le jeune ou qui

est admirée de lui, associée à une propagande efficace et à un contact virtuel via les réseaux sociaux (SMS, Facebook).

**Le phénomène est établi dès lors que trois caractéristiques sont réunies à savoir :**

- Un processus progressif,
- Une adhésion à une idéologie extrémiste,
- Une adoption de la violence.

### 3/ Les indicateurs de basculement peuvent être classés en cinq domaines

- Ruptures,
- Environnement personnel de l'individu,
- Théories et discours,
- Techniques,
- Judiciaire.

#### 1. Ruptures

- Comportement de rupture avec l'environnement habituel (*rejet brutal des habitudes quotidiennes, rupture avec la famille, éloignement des proches, clivage exacerbé entre les hommes et les femmes, modification des centres d'intérêts ...*) ;
- Changement d'apparence (*barbe, voile intégral, djellabas ou volonté de dissimulation*) ;
- Pratique religieuse hyper ritualisée (*participation à des groupes de prières*

et cercles de réflexion radicaux, agressivité ou hostilité pour un motif religieux, interdits alimentaires étendus à l'entourage, obsession autour des rituels).

## 2. Environnement personnel de l'individu

- Image paternelle et/ou parentale défaillante voire dégradée (absence ou rejet du père, placement dans le cadre de la protection de l'enfance, recherche d'identité) ;
- Environnement familial fragilisé (immersion dans une famille radicalisée, incestes, violences, repli sur soi, agressions sexuelles) ;
- Environnement social (fragilité sociale, difficulté d'intégration) ;
- Traits de personnalité (dépendance, immaturité, instabilité, intolérance à la frustration, refus du compromis, imperméabilité aux critiques ou à tout avis autre ...) ;
- Réseaux relationnels (contact avec des réseaux réputés pour leur radicalisme).

## 3. Théories et discours

- Théories comploteuses et conspirationnistes (allusion à la fin des temps, admiration, vénération des terroristes) ;
- Changements de comportements identitaires (Menace de l'Etat français, soutien aux djihadistes, discours antisémites, totalitarisme, distinction entre les bons et les mauvais musulmans, rejet de la vie en collectivité, remise en cause de l'autorité, attitude discriminatoire vis-à-vis des femmes) ;

- Prosélytisme (cherche à radicaliser son entourage, à recruter de nouvelles personnes, prosélytisme à l'école, conversion soudaine).

## 4. Techniques

- Usage des réseaux virtuels ou humains (changements réguliers de puces téléphoniques, fréquentation de sites internet à caractère radical ou extrémiste) ;
- Stratégie de dissimulation (Voyages touristiques ou projet humanitaire en Turquie).

## 5. Judiciaire

Les prisons peuvent être considérées comme un environnement propice à la propagation de la radicalisation, au recrutement de terroristes ou d'extrémistes violents. Elles peuvent susciter une stratégie de regroupement identitaire mais aussi tout simplement de protection pour certains détenus.

**Dans l'hypothèse où vous pensez être face à une telle situation, avisez sans délai votre hiérarchie et rédigez un rapport circonstancié relatant ce que vous avez constaté qui devra être adressé à la boîte dédiée « .DASCO signalements ».**

## Numéro utile

Mission Prévention  
et Évaluation (DASCO)

☎ 01 42 76 39 26

# QUE FAIRE

## EN CAS DE VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU PSYCHOLOGIQUES ENVERS UN ENFANT EN DEHORS DE L'ECOLE ?

### ↘ Des faits de violences physiques ou psychologiques se sont produits

Vous portez secours et assistance à l'enfant en assurant éventuellement les premiers soins, en prévenant si nécessaire le Samu (15), les Pompiers (18), la Police (17).

### Le recueil de la parole de l'enfant

- Vous isolez l'enfant et recueillez ses premières déclarations oralement.
- Vous ne portez aucun jugement et en aucun cas vous n'émettez de doutes sur les propos de l'enfant, vous ne dites pas : « tu es sûr de ce que tu dis », « je ne te crois pas, ce n'est pas possible », « tu es un menteur » etc ....
- Vous posez des questions ouvertes et non fermées.
- Vous vous adaptez au langage de l'enfant et reformulez afin d'utiliser des mots simples.
- A l'issue de l'entretien, vous avisez sans délai votre hiérarchie.
- Vous rédigez un rapport d'incident dans lequel vous relatez les circonstances des faits, l'identité de l'enfant.
- En fonction de la gravité des faits (comme par exemple, un enfant présentant des blessures graves, ou évoquant des

menaces), un signalement (formulaire disponible dans l'intranet Dasco - boîte à outils - procédures signalements) doit être effectué sans délai par votre hiérarchie et adressé par mail à : « **.DASCO signalements** ».

Ce formulaire doit être rempli de façon informatique, et non manuscrite afin qu'il soit lisible, renseigné (le plus précisément et complètement possible).

Vous ne confrontez jamais l'enfant à son agresseur.

- En cas de violences, si l'enfant n'a pas été transporté à l'hôpital, au moment de remettre ce dernier à la famille, invitez celle-ci à se rendre avec l'enfant chez un médecin afin de faire constater les blessures éventuelles et demandez à la famille ses intentions sur ce qu'elle envisage de faire : déposer plainte, se rendre chez un médecin, à l'hôpital, autre.

### ↘ En cas de violences intrafamiliales (commises au sein de la famille)

- Vous rédigez un rapport d'incident dans lequel vous relatez les circonstances des faits, les propos tenus par l'enfant, la date présumée des faits, l'identité de l'enfant, du mis en cause (père, mère, frère, sœur, oncle, tante...).

- Vous avisez sans délai votre hiérarchie.
- Un signalement (formulaire disponible dans Intranet Dasco - boîte à outils - procédures signalements) devra être effectué sans délai par votre hiérarchie et adressé par mail à : « **.DASCO signalements** », doublé d'un signalement à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) (formulaire de saisine disponible dans l'intranet Dasco - boîte à outils).
- Ces signalements devront être remplis (le plus précisément et complètement possible) de façon informatique et non manuscrite afin de les rendre lisibles et renseignés.
- **Vous n'avisez pas la famille.**

#### **Numéro utile**

Mission Prévention  
et Évaluation :

 01 42 76 39 26

## DU RECUEIL DE LA PAROLE D'UN ENFANT QUI SE CONFIE POUR LA PREMIERE FOIS

### Préambule

Seule la Brigade de Protection des Mineurs ou plus généralement les services de police sont autorisés à entendre les enfants sous forme d'audition. Si le terme « entretien » est employé au sein de ce mémento, on peut aussi bien parler de « discussion ».

### Avant l'entretien

- Dites à l'enfant que vous allez l'entendre au calme.
- Vous le rassurez en lui expliquant que cela ne va pas être long, souriez-lui, demandez-lui s'il veut boire quelque chose.
- En fonction du contexte, de l'âge de l'enfant, dites-lui qu'il va bientôt revoir ses parents.
- L'entretien ne doit pas durer plus de 15 minutes (problème de concentration). Il faut privilégier l'entretien oral. Puis, il faut faire une retranscription.
- Vous vous assurez que l'enfant est bien installé confortablement.
- Vous lui dites qu'il ne doit pas hésiter à vous dire s'il ne comprend pas une question, car à défaut il risque de répondre pour faire plaisir, mais sans avoir compris.
- Vous utilisez des questions ouvertes. Vous veillez à ne pas donner d'éléments de réponse dans vos questions. Il ne

faut pas dire : « c'est Bertrand qui t'a fait cela ? » ou, « a baissé ton pantalon, c'est cela ? ». En revanche vous devez dire : « comment t'es-tu retrouvé le pantalon baissé ? », « Peux-tu me dire qui t'a fait cela ? ) ».

- Dites-lui que vous pouvez tout entendre, qu'il ne faut pas qu'il se sente gêné et qu'il peut utiliser ses mots très simplement pour dire les choses. Rappelez-lui qu'il peut vous faire confiance, que vous êtes là pour l'aider et l'écouter.

### L'entretien

- Laissez parler l'enfant.
- Si vous voyez que son récit est confus, il faut le recentrer doucement.

**C'est à vous de vous adapter au langage de l'enfant, il n'a pas le même répertoire de mots que vous et ne peut donc pas tout comprendre. Soyez clair et simple.**

Une fois son récit terminé, vous revenez sur ce qu'il vous a dit, ainsi vous vérifiez d'avoir bien compris ce qu'il vous a dit.

### L'auteur

- Connait-il son agresseur (son prénom, son nom) ?
- A défaut, essayez d'obtenir une description de la personne (profil, âge, taille, tenue vestimentaire).

## Quand était-ce ?

- Attention aux repères dans le temps, l'enfant n'a peut-être pas la même notion du temps que vous.

## Où ?

- Lui faire décrire l'endroit où cela s'est passé,
- Comment est-il arrivé sur les lieux (par exemple : est-ce que la personne l'a forcée à venir ?).

## Demander s'il y avait d'autres personnes présentes, par exemple d'autres enfants, d'autres adultes.

Dans l'affirmative, il faut relever l'identité de ces personnes qui seront susceptibles d'être entendues dans le cadre de l'enquête de police et/ou administrative.

## Décrire les faits

- Est-ce qu'il y a eu des menaces verbales ou physiques (par exemple des menaces avec une arme, des violences, (des coups ...).
- Si il y a eu rapport sexuel, est-ce qu'il y a eu éjaculation et si oui où (possibilité de récupérer les vêtements que portait l'enfant au moment de l'agression).
- A l'issue de l'agression, qu'a fait l'enfant, s'est-il confié à quelqu'un et quand ?

### Sur l'auteur :

- Lui a-t'il dit de ne rien dire, que c'était un secret, de ne pas en parler à ses parents.
- Lui a-t'il dit qu'il était amoureux d'elle, de lui.
- Lui a-t'il proposé de l'argent ou des cadeaux en échange de son silence.

## Pour s'adapter et réussir à conduire un entretien il existe quelques clés.

**1/Ne pas interpréter les paroles de l'enfant** : bien faire préciser à l'enfant ce qu'il veut dire par tel ou tel mot. Par exemple, les enfants donnent des petits surnoms à leur sexe, bien préciser ce que ça représente pour l'enfant, car cela peut conduire à une différence de qualification pénale quant à l'infraction commise.

**2/Mettre à l'aise l'enfant** : se présenter, lui expliquer que s'il ne comprend pas une question, il a le droit d'interrompre et de le dire. Lui dire qu'on est là pour comprendre ce qui lui est arrivé, qu'il ne doit pas être gêné d'employer certains mots ou d'évoquer des situations. Lui dire que s'il ne connaît pas la réponse à une des questions posées il doit le dire (un enfant peut avoir envie « d'impressionner » ou de « faire plaisir » à l'adulte). Il faut déculpabiliser l'enfant et ne pas le mettre en position d'accusateur. Il faut le rassurer en disant que si quelqu'un lui a fait du mal il sera puni, non pas parce que l'enfant l'aura dénoncé mais parce que les actes qu'il a commis sont punis par la loi et que l'agresseur le sait très bien.

**3/Posez des questions objectives** : ne pas porter de jugements de valeurs même si les faits dénoncés par l'enfant sont graves (par exemple en cas d'inceste, ne pas dire à un enfant que son père ou sa mère est un monstre).

**4/Favorisez le récit libre** : ne pas interrompre l'enfant. Quand un mineur a un âge lui permettant d'avoir un discours construit, ne pas casser le rythme de son récit par des questions, car cela peut mettre en péril ses souvenirs. Dans un discours spontané le mineur peut évoquer des détails importants pour l'enquête.

## ENTRETIEN D'UN AGENT MIS EN CAUSE

**Le contenu de ce memento a pour but de vous accompagner tout au long d'un entretien avec un agent mis en cause dans le cadre d'une procédure administrative interne et de vous apporter les outils nécessaires à son bon déroulement.**

### **L**e déroulement de l'entretien

Avant de recevoir l'agent dans votre bureau vous vous assurez de ne rien laisser sur le bureau qui pourrait être utilisé comme une arme comme (par exemple une paire de ciseaux).

L'entretien doit s'effectuer dans la plus stricte confidentialité. Il est préférable de conduire l'entretien à deux personnes, mais pas plus, l'agent pourrait se sentir agressé.

### **L**e début de l'entretien

- Vous vous présentez tout en prenant le temps de vous installer,
- Vous lui expliquez que vous allez retranscrire avec exactitude ses propos.

### **L**'entretien

- Vous notez la date et l'heure de début d'entretien,
- Vous privilégiez le récit libre, vous laissez la personne s'exprimer, dans la mesure du possible sans l'interrompre,
- Vous n'hésitez pas à recentrer l'entretien si l'agent se disperse.

**Il est important que vous dirigiez l'entretien et non l'inverse, ne vous laissez pas déborder.**

- Vous posez ensuite des questions courtes et ouvertes sans évoquer tout de suite les différents témoignages ou éléments que vous possédez,
- Vous ne posez pas plusieurs questions dans la même question,
- Vous ne suggérez pas de réponse dans la question que vous posez,
- Vous ne communiquez pas (à l'agent) le nom des personnes ayant témoigné,
- Vous ne donnez pas lecture des témoignages. Vous en faites éventuellement un résumé. Cette étape intervient en deuxième partie d'entretien, jamais au début. Vous laissez toujours l'agent s'exprimer en premier (le récit libre),

- Vous reprenez point par point ce qui lui est reproché. L'agent ne doit pas faire une réponse globale, mais il doit répondre à chacun des points (1 fait = 1 question et 1 réponse),
- Vous soulevez les éventuelles contradictions existantes entre la version de l'agent et les différents témoignages que vous avez.

### **La fin de l'entretien**

- Vous mentionnez l'heure de fin de l'entretien,
- Vous lui faites relire son témoignage et le signer. S'il refuse de signer vous écrivez la mention « refuse de signer » à l'endroit où il devait signer,
- Vous lui expliquez ce qui va se passer par la suite,
- Vous raccompagnez l'agent à la sortie.





